



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes
Séance du lundi 6 juillet 2020

N° 1 – D. 06.07.2020

L'an deux mil vingt, le six juillet à quatorze heures, le conseil académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Madame BERTONECHE Caroline, présidente du conseil académique.

Membres présents : BERTONECHE Caroline, GODIN-RIBUOT Diane, BURLACU Radu, SLAMA Serge, DE VRIES Erica, BEGUE-SHANKLAND Laurent, DAVOUST Laurent, VERDIER Christine, REBOUD Jean-Luc, FORVEILLE Thierry, PERRIER Pascal, TERZI Nicolas, HOFFMANN Pascale, CHASSAGNON Virgile, KLEIN Thierry, SIMEU-ABAZI Zineb, RAVELET Corinne, CAVAILLES Pierre, LAVOREL Sabine, GUILLAUMIN Cyriac, SORBA Julie, CHAUVIN Alan, DEBIZET Gilles, DE ROSNY Eve, SCHWAB Didier, RIASSETTO David, BOUDJADA Nassira, HILY-BLANT Pierre, BRETON Jean, COULOMB Fanny, BUYCK Jennifer, VIANES Laurence, MARTIN-MERCIER Sylvie, DELAVAL Gwenaël, BRUNET Bernard, HANS Fabienne, REY Benoît, BERTHOME Grégory, SEIGNEURET Natacha, MEVEL François-Xavier, HOUAMA Souad, MOLINA Marie-Carmen, HERTZLER Karine, OLIVRY Auguste, PONCET Christophe, MOURENAS Loona, DAVID Grégor, FERNANDEZ Marie, MARC Emmy, BECKER Antonin, PELLIEUX ABRAM Benjamin, PAUCOD Elise, OCELLO Olivier, CHANDEZON Frédéric, SCHOBERT Helmut.

Membres représentés : MATHY Sandrine (donne procuration à BEGUE-SHANKLAND Laurent), ROSSI Caroline (donne procuration à SORBA Julie), MOLINARI Véronique (donne procuration à BRETON Jean), DOUAY Nicolas (donne procuration à BUYCK Jennifer), CHARBONNIER Florence (donne procuration à CHAUVIN Alan), SADOUX Stéphane (donne procuration à RAVELET Corinne), LARROUDE Philippe (donne procuration à DEBIZET Gilles), MACLEAN Catriona (donne procuration à VERDIER Christine), ZAMPA Virginie (donne procuration à DELAVAL Gwenaël), BUCCIO Béatrice (donne procuration à REY Benoît), MONVOISIN Richard (donne procuration à PERRIER Pascal), CUVEX-COMBAZ Jacky (donne procuration à VIANES Laurence), PREVOST Hugo (donne procuration à MARC Emmy), PUYGRENIER Rapahaël (donne procuration à FERNANDEZ Marie), VIANNET Sylvie (donne procuration à TERZI Nicolas).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Point à l'ordre du jour :

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil académique du 19 mai 2020

Considérant le compte-rendu de la séance du conseil académique du 19 mai 2020 en annexe ;

Il est proposé aux membres du conseil académique d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil académique du 19 mai 2020 en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	55
Membres représentés	15
Nombre de votants	70
Voix favorables	68
Voix défavorable	0
Abstentions	2

Après en avoir délibéré le conseil académique approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil académique du 19 mai 2020 en annexe.

Publié le : 28/07/2020

Transmis au Rectorat le : 28/07/2020

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 6 juillet 2020

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Joris BENELLE

Pour le Président par délégation
Le Directeur général des services
Joris BENELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL ACADEMIQUE DU 19 MAI 2020

Membres présents : BERTONECHE Caroline, RAY Pierre, GODIN-RIBUOT Diane, BURLACU Radu, MATHY Sandrine, SLAMA Serge, DE VRIES Erica, BEGUE-SHANKLAND Laurent, ROSSI Caroline, DAVOUST Laurent, REBOUD Jean-Luc, FORVEILLE Thierry, PERRIER Pascal, HOFFMANN Pascale, CHASSAGNON Virgile, MOLINARI Véronique, LAMBERT-LACROIX Sophie, KLEIN Thierry, CHARBONNIER Florence, RAVELET Corinne, CAVAILLES Pierre, LAVOREL Sabine, GUILLAUMIN Cyriac, SORBA Julie, CHAUVIN Alan, DEBIZET Gilles, SADOUX Stéphane, LARROUDE Philippe, SCHWAB Didier, RIASSETTO David, BOUDJADA Nassira, MACLEAN Catriona, HILY-BLANT Pierre, BRETON Jean, COULOMB Fanny, VIANES Laurence, MARTIN-MERCIER Sylvie, DELAVAL Gwenaël, ZAMPA Virginie, HANS Fabienne, BUCCIO Béatrice, REY Benoît, BERTHOME Grégory, SEIGNEURET Natacha, MEVEL François-Xavier, HOUAMA Souad, MONVOISIN Richard, MOLINA Marie-Carmen, CUVEX-COMBAZ Jacky, HERTZLER Karine, FAGNON Vincent, OLIVRY Auguste, SULPICE Oriane, PONCET Christophe, BOSSON Bartimée, CONSTANT-MARMILLON Séverin, Raphaël PUYGRENIER, MORIN Mathis, MARC Emmy, BECKER Antonin, FAYOLLE Alexis, THOMAS Nicolas, CHANDEZON Frédéric, SCHOBERT Helmut.

Membres représentés : VERDIER Christine (donne procuration à BURLACU Radu), DOUAY Nicolas (donne procuration à CHARBONNIER Florence), SIMEU-ABAZI Zineb (donne procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie), DE ROSNY Eve (donne procuration à FORVEILLE Thierry), BUYCK Jennifer (donne procuration à ZAMPA Virginie), LAURENT Cédric (donne procuration à MOLINA Marie-Carmen), GOUILLET-VEUX Sacha (donne procuration à CONSTANT-MARMILLON Séverin), VIANNET Sylvie (donne procuration à MOLINARI Véronique).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Désignations :**
 - 2.1. Conseil du pôle S-MART
 - 2.2. Comité éditorial d'UGA Editions
- 3. Présentation de la participation du CAc à la construction du Plan Stratégique de l'UGA**
- 4. Présentation de l'offre de formation de l'établissement pour avis**
- 5. Questions diverses**

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique

Plan de Reprise Progressive d'Activité (PRPA)

Joris BENELLE, directeur général des services, présente le PRPA. Il rappelle son caractère progressif. Actuellement, environ 40 bâtiments ont rouvert en une semaine pour les laboratoires prioritaires en prenant en compte les contraintes sanitaires qui peuvent être complexes. Ce PRPA concerne la période allant jusqu'au 2 juin 2020, une évaluation ainsi qu'une mise à jour de ce plan sera réalisée après cette date.

Le télétravail doit rester la règle au maximum. Joris BENELLE souligne qu'il en va de la responsabilité de l'employeur, afin de garantir la santé, mais également de la responsabilité citoyenne et individuelle de chacun. La limite est poreuse entre la situation personnelle et professionnelle. Il convient d'être prudent au niveau de la sphère professionnelle et de respecter l'ensemble des mesures gouvernementales. Il est toujours prévu de permettre aux agents de se placer en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) et de veiller aux personnels en situation de santé sensible. En ce qui concerne le masque, il n'est pas obligatoire. A ce jour, il l'est seulement dans les transports en commun. La distanciation physique reste la norme. S'il n'est pas possible de respecter cette règle, alors le port du masque devient obligatoire. Par ailleurs, la distanciation physique reste le meilleur moyen de se protéger et le fait de se croiser dans les couloirs ne présente pas de risque.

L'établissement est dans l'attente d'une réécriture de dispositions du décret du 12 mai 2020 dont certains points entraînent en contradiction avec un courrier du ministère. L'objectif est de prioriser la recherche, de commencer à ouvrir les services centraux, notamment financiers, la paie, etc. à la suite de la demande de quelques composantes mais également des entreprises se trouvant en difficulté. Dans ce cadre, Joris BENELLE insiste sur la nécessité de rester très prudent, la gestion des masques étant délicate en raison des difficultés d'approvisionnement.

En ce qui concerne les services à l'utilisateur, il est prévu d'ouvrir un drive pour pouvoir emprunter des ouvrages à la bibliothèque. Pour le moment le décret du 12 mai 2020 ne permet pas d'ouvrir un drive. Il s'agit d'un changement attendu car l'utilisateur a besoin d'emprunter des ouvrages à l'approche des examens. Dans l'attente les équipes préparent des éléments matériels.

Un conseiller demande si des quotas ont été établis.

Joris BENELLE répond qu'il n'est pas souhaitable d'imposer des quotas. Actuellement l'établissement compte 15% à 18% de présence sur site.

Une conseillère s'interroge au sujet de la réouverture des locaux, notamment si une commission est consultée ou si le conseil de laboratoire valide la réouverture.

Joris BENELLE répond qu'il a été demandé aux directeurs de laboratoires de concerter, *a minima*, les instances de la structure ou l'ensemble des personnels. Il n'est pas nécessaire de prévoir un vote formel mais il convient de s'assurer que les retours soient faits sur la base du volontariat sans forcer personne à se rendre sur son lieu de travail.

Sandrine MATHY signale qu'une soutenance de thèse doit avoir lieu le 28 mai prochain. Il est possible d'avoir 4 personnes présentes au maximum mais elle rencontre des difficultés pour trouver une salle permettant de respecter une espace de 10m² par personne (restrictions IUGA).

Joris BENELLE conseille de relayer la demande à la cellule de réouverture et de rester à 2 personnes maximum sur place au regard des délais contraints.

Sandrine MATHY demande s'il est possible de prévoir l'organisation d'une conférence en septembre pour accueillir une centaine de personnes.

Joris BENELLE indique qu'à l'heure actuelle, il n'est pas en mesure de répondre à cette question. L'établissement va commencer à travailler sur les éléments de rentrée, dans l'attente d'obtenir des informations du ministère. Il émet des doutes sur la possibilité d'organiser en septembre des événements de cette ampleur.

Caroline BERTONECHE ajoute que l'organisation de tels événements est remise en cause jusqu'en décembre 2020.

Gilles DEBIZET indique que la plupart des laboratoires SHS restent fermés. La venue sur site est possible pour récupérer du matériel. Il suggère que pour l'organisation d'une soutenance de thèse ou d'une rencontre avec des doctorants, il pourrait être intéressant d'envisager un lieu commun garantissant des conditions de rencontre optimales.

Joris BENELLE répond qu'une réflexion est en cours pour ouvrir quelques salles, en particulier dans le bâtiment Simone Veil.

Antonin BECKER demande des informations s'agissant des réflexions en cours sur la rentrée des étudiants. En ce qui concerne les masques, il demande à quoi correspondent les stocks au regard des agents présents actuellement sur le site.

Joris BENELLE répond que le ministère encourage la mise en place d'un enseignement hybride. L'idée aujourd'hui est de terminer le passage des examens en les sécurisant puis de travailler sur les *scenarii* de rentrée, en tenant compte des besoins, des craintes et de la réalité des étudiants. Il est également nécessaire de consulter les enseignants. Il est prévu, de mi-juin à mi-juillet, de travailler avec les instances. Un décalage de la rentrée n'est pas envisagé.

En ce qui concerne les masques, Joris BENELLE précise que l'établissement dispose de 50000 masques chirurgicaux. Les masques prêtés au CHU doivent être récupérés, ce qui ramène le total à 100000 masques d'ici 5 jours. Les masques seront distribués aux personnels qui ne pourront pas respecter la distanciation physique du fait de leur activité (en logistique par exemple). En ce qui concerne les masques barrière, l'établissement en aura 7000 d'ici fin mai. Des tests seront effectués sur des masques achetés en début de crise non certifiés AFNOR mais qui respectent bien cette norme. Les masques constituent aujourd'hui un marché tendu.

Pascal PERRIER exprime son mécontentement au sujet des propos tenus lors d'une interview par le DGS au sujet notamment du télétravail.

Joris BENELLE répond qu'il convient de montrer que le télétravail et l'enseignement à distance peuvent constituer une plus-value. L'université est un acteur majeur du territoire et dans ce cadre il en va de sa responsabilité sociétale et environnementale. Joris BENELLE présente ses excuses si ses propos ont pu être mal interprétés.

Pascal PERRIER ajoute que le numérique n'est pas sans répercussion sur l'environnement et que, dans ce cadre, il convient d'être prudent sur ce genre de propos.

Gilles DEBIZET souligne qu'il s'agit aussi de respecter les travaux de recherche car, en ce qui concerne les conséquences du numérique et le travail à distance, des enseignants-chercheurs travaillent actuellement sur ces thématiques. Il n'est pas établi que le travail à distance entraîne systématiquement une baisse de l'impact carbone.

Joris BENELLE prend l'exemple de la saturation de la rocade sud aux heures de pointe. La crise sanitaire a mis en évidence un mouvement pendulaire au cours duquel la nature a repris ses droits.

2. Désignations

2.1. Conseil du pôle S-MART

La présentation est assurée par Michel TOLLENAERE, directeur du pôle S-MART.

Le pôle S-MART est une plateforme interuniversitaire dédiée à l'industrie 4.0 qui a pour tutelle Grenoble INP, l'UGA et l'USMB. Il s'agit de l'un des 10 pôles S-MART en France. La région Auvergne Rhône-Alpes compte 3 pôles : Grenoble, Lyon et Clermont-Ferrand. Le pôle est dédié à la mise à disposition des formations et des activités de recherche des équipements de pointe. Les statuts datent de 1984, lors de la création, et visent à définir l'égal accès aux équipements de tous les ressortissants universitaires et partenaires.

Un personnel technique est affecté au pôle et assure la maintenance et l'évolution des équipements. Michel TOLLENAERE salue l'investissement remarquable de ce personnel lors de la crise sanitaire. Le pôle S-MART compte 8 personnels permanents et environ 700 000€ de budget par an. Il est possible d'avoir des programmes pluriannuels investissement. En matière d'organisation, le pôle comprend une cellule de direction et 5 plateformes de technologie. L'UGA est concerné par la plateforme MOCN qui se trouve à l'IUT : il s'agit d'un parc de machines, de systèmes de contrôle et de robotique. Le pôle dispose également d'outils qui ont été adaptés à l'enseignement à distance et utilisés durant la crise sanitaire.

En ce qui concerne les utilisateurs, il convient de compter les laboratoires de recherche, les centres de formation mais également quelques entreprises pour lesquelles le contact se fait au moyen des laboratoires et des centres de formation.

Caroline BERTONECHE remercie Michel TOLLENAERE pour sa présentation. Pour ce qui concerne les désignations, elle indique qu'une candidature a été reçue pour représenter la commission de la recherche au sein du conseil du pôle S-MART ; il s'agit de celle de Jean-Luc REBOUD. Il manque donc une candidature pour représenter la commission de la formation et de la vie universitaire au sein de ce conseil.

Jean-Luc REBOUD indique avoir représenté le CAC, au titre de la CFVU, au sein du pôle S-MART lors du précédent mandat. L'IUT 1 est amené à collaborer étroitement avec le pôle, lequel permet de mutualiser l'usage de matériels spécifiques qui seraient inaccessibles à l'acquisition. Par ailleurs, il souligne l'ouverture et l'interaction avec les usagers. En pratique, deux conseils se tiennent annuellement, hors conseils extraordinaires. Ces conseils constituent un lieu d'échanges et de discussions sur la vie du pôle et de l'ensemble des problèmes à résoudre.

Michel TOLLENAERE ajoute que le conseil compte en sus 2 représentants de l'USMB, 2 de Grenoble INP et 2 de composantes UGA.

Gwenaël DELAVAL se porte candidat pour représenter la CFVU au conseil du pôle S-MART.

Considérant les candidatures suivantes :

- Jean-Luc REBOUD pour représenter la CR,
- Gwenaël DELAVAL pour représenter la CFVU.

Il est procédé à un vote sur ces candidatures.

a) Sur la candidature de Jean-Luc REBOUD pour représenter la CR au sein du conseil du pôle S-MART

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	62
Membres représentés	5
Nombre de votants	67
Voix favorables	61
Voix défavorable	1
Abstentions	5

Au regard des votes, Jean-Luc REBOUD est désigné par le conseil académique pour représenter la CR au sein du conseil du pôle S-MART.

b) Sur la candidature de Gwenaël DELAVAL pour représenter la CFVU au sein du conseil du pôle S-MART

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	62
Membres représentés	5
Nombre de votants	67
Voix favorables	59
Voix défavorables	3
Abstentions	5

Au regard des votes, Gwenaël DELAVAL est désigné par le conseil académique pour représenter la CFVU au sein du conseil du pôle S-MART.

2.2. Comité éditorial d'UGA Editions

La présentation est assurée par Romain LAJARGE, directeur scientifique d'UGA Editions.

Il s'agit d'une maison d'édition qui s'inscrit dans le projet de l'établissement. Aujourd'hui le domaine de l'édition est difficile et tendu voire en décroissance économique. L'objectif est donc d'inverser la courbe. Romain LAJARGE souligne que le monde de l'édition participe :

- au rayonnement et à la visibilité de l'établissement. Ce rayonnement se doit d'être repensé et adapté aux nouveaux horizons qui se dessinent en matière d'édition ;
- à la diffusion des résultats de la recherche et des connaissances. La crise sanitaire a mis en avant une forme d'inquiétude de la société face à une méconnaissance en la matière. Il existe un besoin de diffuser auprès de tous les publics les résultats de ce que produit l'université. L'enjeu est de s'adresser à des publics différents de ceux qu'une maison d'édition universitaire classique vise. En effet, le principal client de cette structure est la bibliothèque.

Quant au lecteur, il s'agit de l'étudiant. Romain LAJARGE indique que l'étudiant n'achète presque plus de livres. Il accède à la connaissance grâce à d'autres moyens. Il faut s'adapter et reconnaître qu'en France, le monde du livre résiste bien, notamment grâce au prix fixe du livre ;

- au développement de l'open science. La France et plus globalement l'Europe tendent vers une politique nouvelle : rendre les résultats de la recherche libres gratuitement auprès d'un grand public.

Le plan d'actions qui définit le plan actuel et futur d'UGA éditions s'articule autour des axes suivants :

- Reconstituer une unification des différentes initiatives d'édition qui existe sur la place grenobloise. Dans ce cadre, les éditions universitaires présentes à Stendhal et à l'UJF (ELLUG et Grenoble science) ont été regroupées. Quant aux PUG, elles correspondaient au périmètre de l'UPMF (mais relevaient d'une structure privée). UGA éditions constitue le 4^{ème} éditeur universitaire français. L'UGA en est devenue copropriétaire avec les auteurs des PUG. Le but est de créer le seul consortium public-privé universitaire ainsi qu'un modèle de développement. Le fait de s'associer permet de cumuler les forces et les faiblesses de chacun.
- Open édition : il s'agit du partenaire principal pour le numérique, lequel permet de toucher le plus de publics. Le diffuseur a été changé pour aller vers le plus de librairies possibles.
- Augmentation du nombre de livres et volonté d'internationalisation. Cela est rendu possible grâce au budget de fonctionnement et au soutien fort de l>IDEX. UGA éditions comprend 400 titres, ce qui est raisonnable. Le nombre de livres constitue un indicateur de l'activité de la maison d'édition. L'idée est d'avoir quelques titres majeurs. On compte 3 grands secteurs de production de livres : la recherche, la pédagogie et la médiation scientifique. L'objectif est d'accroître le nombre de livres en médiation scientifique. Les revues constituent également une part importante de l'activité. Par ailleurs, l'ensemble des revues ont été numérisées. UGA éditions compte environ 70 enseignants-chercheurs engagés. Romain LAJARGE indique que le principal éditeur universitaire sont les Presses Universitaires de Rennes (PUR) qui produisent entre 200 et 220 titres par an et dont l'équipe est constituée d'une vingtaine de personnes. Enfin, UGA éditions a vocation à être multidisciplinaire afin de pouvoir éditer toutes les sciences.

Aujourd'hui, il est demandé de désigner des représentants du CAC pour siéger au sein du comité éditorial, lequel constitue une instance décisionnelle.

Caroline BERTONECHE remercie Romain LAJARGE pour sa présentation et énumère les candidatures reçues. Elle signale qu'il manque une personne dans le domaine de la santé.

Romain LAJARGE souligne la nécessité de récupérer des informations en ce qui concerne l'activité éditoriale. Par exemple, dans le domaine de la santé, des choses sont en train d'évoluer, en particulier en philosophie de la médecine, en pharmacie, etc.

Les candidats sont invités à se présenter.

Pierre RAY est professeur en génétique et biologie de la reproduction. En tant qu'enseignant-chercheur, il publie des articles scientifiques. Il a été associé à plusieurs journaux scientifiques. Le secteur de l'édition l'intéresse. Il propose donc sa candidature pour le domaine santé.

Laurence VIANES est maître de conférences en grec ancien, en littérature grecque ancienne et en histoire des religions. Les livres et la médiation l'intéressent.

Pierre HILY-BLANT est astrophysicien et enseignant-chercheur en physique à l'UFR Phitem. Il met en avant la pluridisciplinarité et indique avoir été amené à développer beaucoup d'interfaces avec le monde culturel, par exemple, avec Hexagone, MEDIAT, etc. Il ne s'estime pas expert dans le milieu de l'édition mais a envie d'aider à promouvoir le développement de ces interfaces entre les différents champs disciplinaires. Il essaie également de promouvoir des initiatives individuelles (podcast) sur des sujets qui sont d'actualité et qui permettent de se projeter sur le long terme (en particulier le réchauffement climatique, l'épuisement des ressources fossiles et les origines de la vie dans l'univers). Il s'agit là de champs qui requièrent un haut niveau de technicité et de rigueur et qui peuvent apporter une perspective indispensable pour construire l'après.

Laurent DAVOUST travaille sur les axes science et ingénierie. Il est spécialiste des matériaux et des énergies et enseigne à l'ENSE³. Il s'intéresse à UGA éditions davantage pour des raisons personnelles car il a déjà participé, durant 2 années, à des comités éditoriaux. Il a apprécié cette expérience, en particulier l'action qui consiste à solliciter les collègues experts dans des domaines et qui ont des astuces à publier dans les livres. Selon lui, les livres permettent une appropriation lente mais sûre de la science.

Fanny COULOMB est intéressée par UGA Edition, en particulier dans la perspective du consortium avec les PUG. Selon elle, on trouve aujourd'hui beaucoup de publics pour les livres, les petits formats rencontrant du succès. La vulgarisation est également appréciée.

Natacha SEIGNEURET est ingénieure de recherche et architecte. Elle a été formée à l'art et à la technique. Son parcours professionnel est coupé entre université et architecture urbaine pour les collectivités territoriales. Le fait de participer à UGA éditions permettrait d'ouvrir et d'associer des savoirs scientifiques des travaux de recherche avec de l'expertise opérationnelle dans le domaine des sciences humaines et sociales. Pour elle, il est important de diffuser ces connaissances. Elle a par ailleurs été directrice scientifique d'édition en français et en anglais.

A la suite d'une interrogation d'un conseiller, Caroline BERTONECHE revient sur la candidature de Natacha SEIGNEURET. Elle précise que des personnes IGR ont répondu à l'appel à candidatures. Or, pour le moment, les statuts ne prévoient pas la représentation du CAC par un IGR au sein du comité éditorial UGA Editions. Cependant, Caroline BERTONECHE indique que la structure n'est pas fermée à la possibilité de faire évoluer les statuts pour impliquer les IGR ainsi que les étudiants. Elle remercie les IGR pour l'intérêt porté à ce comité.

Considérant les candidatures suivantes :

- Laurence VIANES pour représenter la CFVU et le secteur LLSH,
- Laurent DAVOUST, Thierry FORVEILLE et Pierre HILY-BLANT pour représenter la CR et le secteur ST,
- Fanny COULOMB pour représenter la CFVU et le secteur DEG,
- Pierre RAY pour représenter la CR et le secteur DS.

Il est procédé à un vote sur ces candidatures.

a) Sur la candidature de Laurence VIANES pour représenter la CFVU et le secteur LLSH au comité éditorial d'UGA Editions

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	62
Membres représentés	5
Nombre de votants	67
Voix favorables	62
Voix défavorable	0
Abstentions	5

Au regard des votes, Laurence VIANES est désignée par le conseil académique pour représenter la CFVU et le secteur LLSH au comité éditorial d'UGA Editions.

b) Sur les candidatures de Laurent DAVOUST, de Thierry FORVEILLE et Pierre HILY-BLANT pour représenter la CR et le secteur ST au comité éditorial d'UGA Editions

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	62
Membres représentés	5
Nombre de votants	67
Laurent DAVOUST	19
Thierry FORVEILLE	22
Pierre HILY-BLANT	19
Abstentions	7

Au regard des votes, Thierry FORVEILLE est désigné par le conseil académique pour représenter la CFVU et le secteur ST au comité éditorial d'UGA Editions.

c) Sur la candidature de Fanny COULOMB pour représenter la CFVU et le secteur DEG au comité éditorial d'UGA Editions

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	62
Membres représentés	5
Nombre de votants	67
Voix favorables	58
Voix défavorables	3
Abstentions	6

Au regard des votes, Fanny COULOMB est désignée par le conseil académique pour représenter la CFVU et le secteur DEG au comité éditorial d'UGA Editions.

d) Sur la candidature de Pierre RAY pour représenter la CR et le secteur DS au comité éditorial d'UGA Editions

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	62
Membres représentés	5
Nombre de votants	67
Voix favorables	58
Voix défavorable	1
Abstentions	8

Au regard des votes, Pierre RAY est désigné par le conseil académique pour représenter la CR et le secteur DS au comité éditorial d'UGA Editions.

3. Présentation de la participation du CAC à la construction du Plan Stratégique de l'UGA

Nadine GUILLEMOT, vice-présidente en charge du pilotage et de la qualité, présente la démarche du plan stratégique. Elle indique que l'UGA s'est construite à partir du 1^{er} janvier 2020, avec notamment la mise en place des conseils et des CSPM (prévue à l'automne). En mars 2020, a été initiée une réflexion sur le plan stratégique de l'UGA, lequel fera partie du bilan IDEX à rendre fin juillet 2020. Nadine GUILLEMOT souligne que le plan stratégique est basé sur un modèle classique : se projeter sur une vision à 10 ans de l'université. Il se décline également en axes stratégiques qui vont constituer les grands projets et actions. Dans ce cadre, les instances, les composantes, directions centrales, etc. sont consultées. Nadine GUILLEMOT ajoute que la crise a rendu l'exercice plus difficile car la concertation se fait en visioconférence et non en présentiel. La construction est prévue en deux temps :

- D'abord par une gradualité intermédiaire qui va permettre de définir la vision que l'on a pour l'université, l'ambition, les axes stratégiques et les grands projets qui les concrétisent,
- Puis il conviendra de revenir vers les conseils et composantes à l'automne 2020 pour consulter les personnels et compléter ce plan stratégique.

En ce qui concerne le CAC, il est prévu de présenter ce qui sera demandé aux conseillers. La démarche se fera en deux temps :

- s'interroger sur ce qui est proposé en matière d'enjeux, d'ambition et en axes stratégiques. Proposer des projets autour de ces axes ;
- présenter la synthèse de ces groupes de travail avant la rédaction finale du document qui va être présentée mi-juillet et transmis au jury de l'IDEX.

Nadine GUILLEMOT indique qu'un premier temps de travail a été réalisé le 5 mars 2020 avec l'équipe présidence, les directions des composantes, les pôles de recherche et le conseil des études doctorales. Ce travail a porté sur la raison d'être de l'université, son ambition, la projection à 10 ans et les axes stratégiques. Cependant ni les valeurs, ni les axes stratégiques en projets ou actions n'ont pu être abordés faute de temps. La consultation a donc pour but de recueillir les commentaires sur les propositions concernant la vocation, l'ambition et ses déclinaisons ainsi que sur les axes stratégiques.

Anne-Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d'administration, poursuit la présentation sur la vocation et la raison d'être de l'UGA. En ce qui concerne la raison d'être, l'université est pionnière et forte de sa diversité, moteur de progrès, laboratoires d'initiatives, créatrice de savoirs dans les Alpes

et pour le monde. Il est donc demandé de commenter cette vocation, cette raison d'être et d'y apporter des compléments.

En ce qui concerne le travail sur l'ambition, il s'agit d'imaginer l'université dans 10 ans. L'objectif est de tendre vers une université citoyenne et internationale qui prend de la hauteur pour créer et transmettre les savoirs de demain, qui relève collectivement les défis globaux et qui éclaire la société, et enfin qui développe la diversité des talents de ses étudiants et de ses personnels. Pour cette partie, il s'agit de construire un texte à partir des remarques issues des consultations en faisant le lien entre les ambitions et les axes stratégiques. Ces derniers sont les suivants :

- Avoir l'audace de répondre aux défis globaux pour contribuer aux transformations de la société : **objectifs proposés** :
 - Renforcer le lien sciences / société,
 - S'imposer comme un acteur de référence dans les transformations économiques, sociétales, environnementales,
 - S'engager à être exemplaire sur le volet environnemental du développement durable,
 - Être un laboratoire d'innovation en s'appuyant sur le potentiel innovant et créatif de nos étudiants et de la communauté,
 - Tirer parti de notre diversité et notre excellence disciplinaire dans l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité.
- Impulser et construire avec nos partenaires les dynamiques territoriales et internationales : **objectifs proposés** :
 - Co-construire une stratégie de territoire et la piloter avec nos partenaires,
 - Se démarquer au niveau international avec une identité géographique forte,
 - À l'international, affirmer notre leadership sur nos domaines d'excellence et se distinguer sur nos domaines en émergence.
- Faire de l'UGA un lieu de partage, d'épanouissement, d'initiative et d'apprentissage pour les étudiants et les personnels : **objectifs proposés** :
 - Etablir une vie de campus et une vie étudiante riche et inclusive,
 - Ouvrir notre offre de formation pour permettre des parcours d'étude ouverts et modulaires,
 - Garantir un environnement de travail qui soit de qualité à tous les personnels et usagers,
 - Encourager l'engagement citoyen des étudiants et des personnels,
 - Garantir l'ouverture sociale de l'université.
- Installer ensemble un nouveau modèle d'université et développer les moyens de son ambition : **objectifs proposés** :
 - Construire une communauté universitaire unie, partageant une culture commune, fière de ses diversités,
 - Installer une gouvernance flexible, efficace et transparente, avec des compétences exercées au meilleur niveau, stabiliser et fluidifier les organisations,
 - Conduire un pilotage pluriannuel des RH et des finances de l'établissement,
 - Développer collectivement nos ressources financières et humaines,
 - Mêler et hybrider formation et recherche à tous les niveaux de l'université.

Nadine GUILLEMOT indique que le calendrier est très contraint car il est prévu de passer le plan stratégique au CAC du 6 juillet 2020. Le retour des contributions est attendu pour début juin au plus tard, idéalement le 26 mai 2020 pour pouvoir synthétiser les résultats des groupes de travail.

Alexis FAYOLLE signale que les étudiants d'Interasso souhaitent que la vie étudiante occupe une place majeure dans le plan stratégique, en particulier dans la continuité de ce qui est déjà mis en place (CVE, VPE, etc.). La vie étudiante doit être un critère déterminant pour l'attractivité et l'ambition sociale de l'université. Dans ce cadre, les étudiants rentreront en contact avec la vice-présidence étudiante afin de formuler leur contribution.

Nadine GUILLEMOT répond que le vice-président étudiant a été interrogé dans le courant de la semaine sur la question de la formation et de la vie étudiante. Elle souligne l'importance de l'expérience étudiante dans la construction du plan stratégique

Anne-Catherine FAVRE complète en indiquant que la vie étudiante est partie intégrante du plan stratégique.

Gilles DEBIZET émet des inquiétudes s'agissant de la capacité à monter un plan stratégique en 2 mois dans une situation complexe où les échanges sont difficiles. Il souhaite connaître le volume envisagé à rendre fin juillet 2020 ainsi que le niveau de détail.

Nadine GUILLEMOT répond qu'il a été souhaité, dès le départ, de procéder à une concertation large, d'où la mise en place des 13 groupes de travail qui devaient initialement se tenir en présentiel. Le confinement a amené à consulter différemment, par visioconférence ou par mail. Elle précise que, dans un premier temps, il est prévu d'avoir un plan stratégique avec une granularité intermédiaire. Le but est d'intégrer les remarques sur les projets sans les détailler afin d'avoir un document ouvert pour permettre des échanges à l'automne 2020. Par la suite, il s'agira de revenir vers les conseils, dont le CAC, pour compléter le plan stratégique et ainsi rentrer dans un niveau de détails plus important.

En ce qui concerne les groupes de travail, ces derniers émanent du CA, du CAC, des 3 CAPM et CSPM. Les facultés de droit, d'économie et de gestion, et l'IUGA ont également été consultées. Les services transverses tels que l'INSPE, le SUAPS, le service des langues, le DSDA, CUEF mais également les directions centrales, la recherche, les pôles de recherche, les organismes et le conseil des écoles doctorales ont aussi apporté leur contribution.

Thierry FORVEILLE demande ce qu'il en est de la transmission des savoirs fondamentaux. Il demande comment faire apparaître cette dimension dans le document.

Nadine GUILLEMOT note cette remarque. Selon elle, il est possible d'intégrer ce point dans le premier axe.

Thierry FORVEILLE répond que, selon lui, ce premier axe concerne davantage les enjeux sociétaux.

Nadine GUILLEMOT précise que pour faire la remontée, il conviendra de renvoyer les diapositives complétées. Il est également possible de renseigner qu'une seule partie.

Oriane SULPICE fait remarquer que le vocabulaire pour définir les axes stratégiques reste général car il peut s'appliquer à tous types de structures, sans prendre en compte les réformes universitaires. Elle signale que certains doctorants peuvent rencontrer des difficultés et elle demande si les points suivants sont prévus pour la rentrée prochaine :

- financements d'urgence dans la mesure où le confinement a arrêté les travaux de recherche,
- prolongation des contrats,
- embauches de chercheurs titulaires.

Selon elle, il serait pertinent de chiffrer le nombre de vacataires et de faire en sorte qu'il n'y ait plus de vacataires mais davantage d'embauches avec des contrats. Par ailleurs, Oriane SULPICE met en

avant les difficultés matérielles que peuvent rencontrer les étudiants. En effet, par exemple, en sciences humaines, les conditions ne sont pas attractives pour faire une thèse car le doctorant doit tout acheter. Selon elle, un plan stratégique doit répondre à ces questions et prendre en compte le rallongement de tous les contrats de thèse, les aides d'urgence pour les doctorants, l'absence de comité de suivi individuel obligatoire pour l'inscription en thèse et une inscription gratuite en thèse l'an prochain au regard de la crise sanitaire.

Anne-Catherine FAVRE répond que la CPU travaille actuellement sur ces points pour définir des critères sur lesquels les étudiants verront leur thèse prolongée de quelques mois. L'établissement espère obtenir une information très rapidement. L'université est un endroit où il fait bon vivre, il est donc nécessaire de penser l'épanouissement des doctorants.

Hervé COURTOIS, vice-président en charge de la recherche et de l'innovation, complète en indiquant qu'en ce qui concerne la prolongation de la thèse, l'établissement attend des informations du ministère. L'agence nationale de la recherche (ANR), dans sa communication la plus récente, y fait référence. Il précise que le soutien qui sera apporté aux doctorants ne dépendra pas du type de financement qu'ils ont actuellement. En ce qui concerne la situation des doctorants, Hervé COURTOIS précise qu'il s'agit d'un chantier important sur lequel la vice-présidence recherche et innovation souhaite avancer au cours du mandat. Pour ce faire, il sera nécessaire de travailler avec les écoles doctorales tout en veillant à ne pas appliquer un modèle doctoral uniforme car les situations sont différentes. La situation des doctorants n'est pas aussi bonne qu'elle devrait l'être et il y a des progrès à faire en la matière. Cette question constitue un point stratégique important qu'il faudra formaliser dans ce document.

Julie SORBA revient sur le délai pour rendre des propositions. Le 26 mai 2020 semble difficile à tenir au regard de la situation. Elle demande s'il est possible d'obtenir un délai supplémentaire.

Nadine GUILLEMOT répond qu'il est possible de rendre les contributions jusqu'à début juin. Elle conçoit que le calendrier est très contraint.

Laurence VIANES demande à qui s'adresse ce texte, s'il s'agit d'un document interne ou d'une communication à l'extérieur, si cela correspond à une demande du ministère. Aussi, elle demande dans quel cas ce document est opposable.

Nadine GUILLEMOT répond que ce document s'adresse à la fois à l'interne dans la mesure où il s'agit de l'ambition portée pour l'université et à l'externe en ce qu'il accompagnera le projet de l'IDEX. Elle ajoute qu'un plan stratégique donne les grandes modalités de l'établissement pour les années qui viennent. Dans ce cadre, il doit rester ouvert pour permettre d'y intégrer des actions intéressantes. L'objectif est de mettre en place le maximum d'actions proposées. Par ailleurs, ce document peut évoluer en fonction du contexte.

4. Présentation de l'offre de formation de l'établissement pour avis

Kévin SUTTON, chargé de mission faisant fonction de vice-président formation par intérim, présente l'évolution de l'offre de formation dans le cadre du processus d'accréditation.

Le processus d'accréditation concerne la partie haute, c'est-à-dire la structure de l'offre de formation (architecture en mentions et parcours). Le calendrier est le suivant :

- Dépôt HCERES : 15 mai 2020 (initialement 1^{er} avril 2020),
- Présentation en CAC plénier pour avis : 19 mai 2020,
- Vote du CA : 25 mai 2020,
- Dépôt à la DGESIP : 26 mai 2020,

- Soumission au CNESER : horizon septembre/octobre 2020.

En ce qui concerne la méthodologie, la relecture des fiches mentions a été organisée comme suit :

- En interne à la Vice-Présidence formation, par périmètre de composante,
- Croisement avec les remarques formulées par les experts HCERES,
- Aller-retour éventuel avec les composantes,
- Consolidation des fiches et mise en forme,
- Dépôt par les services de la DGD Formation.

En ce qui concerne la composition du document :

- 3 types de documents
 - DA02 - Note d'accompagnement du projet d'offre de formation de l'établissement
 - DA03 - Évolution de l'offre : comparatif offre de formation L, L Pro, M
 - DA04 - Liste des Bachelors Universitaires de Technologie
 - DA05 - Liste des formations d'ingénieurs d'écoles internes
 - DA06 - Liste des diplômes d'établissement
 - DA07 - Liste des écoles doctorales
 - DA08 - Fiches mention Licence, L Pro, Master
 - DA09 – PASS
 - DA11 – Formations 1^{er} et 2^e cycle Santé
 - DA12 – Formations 3^e cycle Santé

En ce qui concerne la trajectoire de l'offre de formation par mention, le comparatif est le suivant :

	2016-2020	2021-2025
Licence	32 mentions	33 mentions
LP	54 mentions	55 mentions
MASTER	63 mentions	65 mentions

Il convient de noter 2 suppressions et 7 créations (dont 1 DEUST).

	Suppression	Création		Renouvellement à l'identique	Renouvellement avec structuration
		Ex nihilo	issue restructu.		
L		1		21	11
LP	1	2		42	11
M	1		3	29	33
DEUST		1			
TOTAL	2		7	92	55

- Renouvellement avec structuration : lorsque l'organisation et/ou la dénomination des parcours au sein de la mention change,

- Renouveau à l'identique : continuité de la structuration de la mention par rapport à l'offre de formation actuelle, continuité des parcours.

		L	LP	M
Suppression			• Productions végétales (IUT Valence)	• Justice, procès et procédures (Droit)
Création	Ex-nihilo	• Sciences pour la santé	• E-commerce et marketing numérique (IUT Valence) • Gestion des risques industriels et technologiques (Chimie-Bio)	
	Issue d'une restructuration			• Biologie végétale (Chimie-Bio) • Droit • Design (IAE/INP-ENSAG)

A cela s'ajoute un DEUST Animation et Gestion des Activités Physiques, sportives ou Culturelles – création ex-nihilo.

En ce qui concerne les nouvelles mentions :

- Licence *Sciences pour la santé*
 - Faculté de médecine,
 - Création ex-nihilo,
 - 4 parcours (sciences infirmières, sciences de la rééducation, sciences en électroradiologie médicale, biotechnologies santé). Les 3 premiers ouvrent sur des Diplômes d'Etat,
 - S'articule avec la réforme des études de santé : une LAS,
 - Poursuite d'études possibles en Master STS, STAPS, SHS.
- DEUST *Animation et Gestion des Activités Physiques, sportives ou Culturelles*
 - UFR STAPS – Valence (DSDA),
 - Création ex-nihilo,
 - Parcours unique : Football,
 - 992 heures d'enseignement (496 h par an) en partie mutualisées avec la Licence STAPS et 480 heures de stage (240 h par an),
 - Reventilation des capacités d'accueil de L1, engagement de soutenabilité financière et RH de la part de la composante,
 - Partenariat avec la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football / district Drôme-Ardèche.
- Licence professionnelle Gestion des risques industriels et technologiques
 - UFR Chimie-Biologie,
 - Création ex-nihilo. Demande pour prendre date : ouverture pédagogique pas encore mûre,
 - Parcours unique, formation en alternance,
 - 430h,
 - En lien avec l'engagement de l'UGA dans la création du pôle d'écotoxicologie du Rovaltain à Valence.
- Licence professionnelle E-commerce et Marketing Numérique
 - IUT de Valence,

- Création ex-nihilo pour répondre à une thématique montante (métiers du digital) et aux demandes des acteurs économiques du territoire (+12% d'emplois dans le domaine depuis 2011),
 - Parcours unique, en apprentissage ou contrat de professionnalisation - Formation en partenariat avec le lycée Algoud-Laffemas,
 - 450h de cours, projet tutoré encadré inclus.
- Master Biologie végétale
 - UFR Chimie-Biologie,
 - Création issue d'une restructuration : autonomisation du parcours PLANTA International (PLANT-Int) créé en 2018 au sein du Master Biologie,
 - Parcours unique,
 - Master international UGA-*Università degli studi di Milano* enseigné en anglais,
 - Une formation participant à l'EUR CBH.
- Master Design
 - ENSAG, G-INP (IAE),
 - Création issue d'une restructuration : regroupement de parcours existants au préalable dans diverses mentions,
 - 3 parcours,
 - Formation en lien avec le projet de *Design Factory* (qui a fait l'objet d'un dépôt de dossier à l'occasion de l'AAP IDÉES).
- Master Droit
 - Faculté de Droit,
 - Création issue d'une restructuration,
 - 3 parcours,
 - Regroupement des parcours proposés en enseignement à distance dans une même mention générique (demande l'HCERES) : adaptation à la réforme des masters de droit pour proposer un niveau M1 suivi d'un niveau M2 selon un cursus cohérent pour les étudiants empêchés.

En ce qui concerne les formations co-accréditées :

- Avec l'USMB
 - Demande de co-accréditation renouvelée
 - Master *Mathématiques et applications*,
 - Master *Physique*
 - Co-accréditation abandonnée
 - Master *LLCER*. Souhait de l'USMB par manque de dynamique commune relevé par l'HCERES
 - Avec l'Université Lyon I Claude Bernard (Vet Agro Sup)
 - Demande de co-accréditation renouvelée
 - Licence Pro *Productions animales*

Enfin, la note d'accompagnement comprend un plan proposé par l'HCERES dans la continuité de l'autoévaluation :

- Contexte,
- Caractérisation de l'offre de formation,
- Pilotage de l'offre de formation,
- Organisation pédagogique de l'offre de formation.

Elle permet également de préciser le contexte singulier de l'Université Intégrée (UI) et d'exposer les évolutions de la gouvernance en matière de formation, d'assumer les incertitudes (structuration en champs notamment) et de présenter les démarches qui seront développées dans les années à venir (compétences, FTLV, etc.).

Alan CHAUVIN souhaite obtenir des informations complémentaires au sujet de la création du DEUST Animation et Gestion des Activités Physiques, sportives ou Culturelles à Valence.

Kevin SUTTON répond que le projet de l'UFR STAPS consiste en une reventilation par les capacités d'accueil. La création de ce DEUST ne rentre pas dans une logique d'augmentation du nombre d'étudiants accueillis en L1 mais celle d'une reventilation d'une partie de la capacité d'accueil actuellement sur la L1 STAPS Valence vers le DEUST.

Alan CHAUVIN demande si, sur le nombre d'étudiants actuellement accueillis en L1 STAPS, certains ne pourront plus être accueillis et seront donc redirigés vers le DEUST.

Kevin SUTTON répond que cela correspond à une analyse faite par la composante selon laquelle il s'agit d'une attente d'une partie du public actuellement en L1 STAPS. Le DEUST fait aussi l'objet d'une accréditation et permet une poursuite d'études. L'objectif est de parvenir à diversifier les voies d'entrée dans ce domaine de formation après le bac.

Gilles DEBIZET émet des inquiétudes s'agissant de la transformation du bachelor universitaire de technologie et en particulier de la capacité à mener cette transformation pour la rentrée. Il précise qu'il existe des licences d'ingénierie et des licences appliquées, dont les composantes accueillent aujourd'hui un grand nombre d'étudiants sortant de l'IUT et qui envisagent une poursuite d'études. Gilles DEBIZET demande quelle est la position de l'université vis-à-vis de l'accès au master, s'il sera ouvert aux titulaires d'un bachelor ou réservé pour la plus grande majorité aux étudiants de DUT qui ont fait une licence générale. Enfin, en ce qui concerne le calendrier, Gilles DEBIZET demande s'il est possible d'envisager un report à 2022 de l'ouverture de la création des DUT comme demandé au niveau national.

Kevin SUTTON répond que, en ce qui concerne les DUT, il subsiste encore des interrogations. Les discussions sont toujours en cours, notamment au niveau des directions des IUT. En ce qui concerne l'entrée en master, se pose la question de la nature de la troisième année. Si celle-ci s'appuie sur une troisième année de licence type générale, cela sera différent que s'il s'agit d'une licence professionnelle. Kevin SUTTON rappelle que cette dernière n'a pas vocation à permettre une poursuite d'étude en master.

Il est proposé aux membres du conseil académique d'émettre un avis sur l'évolution de l'offre de formation en vue de la demande d'accréditation pour la période 2021-2025.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	62
Membres représentés	5
Nombre de votants	67
Voix favorables	48
Voix défavorable	0
Abstentions	19

Après en avoir délibéré le conseil académique émet, à la majorité de ses membres présents et représentés, un avis favorable sur l'évolution de l'offre de formation en vue de la demande d'accréditation pour la période 2021-2025.

5. Questions diverses

Section disciplinaire

Catherine FAIVRE, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles, fait un rappel au sujet de l'appel à candidatures lancé en février 2020 afin de constituer la section disciplinaire.

A la suite de cet appel à candidatures qui s'achevait le 3 mars 2020, Catherine FAIVRE signale qu'il manque pour certains collèges des candidats. Cette situation se révèle bloquante car tant que la section disciplinaire n'est pas constituée, les saisines ne sont pas possibles. Dans cette configuration, les composantes ne peuvent pas bloquer les relevés de notes ou les certificats de réussite, même provisoires. De plus, cela demande un travail supplémentaire aux gestionnaires de scolarité puisque, lorsque la décision de la section disciplinaire sera prise, il conviendra selon les cas de procéder à des retraits d'année ou de diplôme.

Catherine FAIVRE rappelle que la section disciplinaire est une émanation du CAc mais, dans le cadre du nouvel établissement, le ministère a autorisé à élargir le vivier aux membres du CA, ainsi qu'aux conseils des CPSM et des composantes élémentaires. L'appel à candidatures a été fait largement.

En ce qui concerne la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants chercheurs et des enseignants, laquelle est composée de 10 membres, il manque à ce jour au moins 3 professeurs dont au moins 1 femme et 2 hommes, et au moins 2 représentants des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires (1 homme et 1 femme). Catherine FAIVRE précise qu'il est nécessaire de respecter la parité entre les hommes et les femmes.

En ce qui concerne la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, elle est composée de 12 membres, 6 personnels et 6 usagers. A l'heure actuelle, il manque :

- 1 professeur des universités ou assimilé homme,
- 2 représentants des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires (1 homme et 1 femme),
- Au moins 4 étudiantes (car ce sont portés candidats 7 hommes et 2 femmes. Or, il convient d'avoir 6 titulaires et 6 suppléants en respectant la parité).

La section disciplinaire compétente à l'égard des usagers a vocation à se réunir plus souvent, la fréquence dépend du nombre de dossiers, mais en principe se tient une session par mois. Catherine FAIVRE rappelle que chaque dossier fait l'objet d'une phase d'instruction et une phase de jugement. S'agissant de la phase d'instruction, il n'y a qu'un professeur – qui n'est pas président de la section disciplinaire -, un étudiant et un maître de conférences ou un enseignant du 2nd degré. S'agissant de la phase du jugement, en principe les 12 membres sont convoqués mais il existe une condition de quorum fixé à 6 membres. Il est donc possible de se réunir à 6 à condition qu'il n'y ait pas plus d'étudiants que d'enseignants.

Oriane SULPICE demande s'il manque bien 4 candidatures pour les étudiants.

Catherine FAIVRE confirme tout en précisant qu'il peut y avoir des désistements entre le lancement de l'appel à candidatures et aujourd'hui car certains usagers sont élus en conseils de composantes, lesquels doivent être renouvelés. Il conviendra de vérifier qu'ils n'ont pas perdu leur qualité d'élu.

Ateliers d'écoute

Caroline BERTONECHE revient sur le mail de Richard MONVOISIN, adressé aux membres de la CFVU le 18 mai 2020 au soir, et qui traite de la question des ateliers d'écoute qui ont été mis en place pour les doctorants pendant la crise sanitaire.

Richard MONVOISIN indique que le courrier ayant été transmis tardivement, il souhaite que ce point soit traité lors de la prochaine séance de la CFVU. Il s'agit d'un texte porté en tant que chercheur mais co-construit avec des collègues. Des problèmes liés à la gestion du stress et des émotions ont été repérés. Il demande quels sont les rouages qui valident ce type de formations ainsi que les montants de ces rémunérations qui vont vers des structures auto-entrepreneuriales, privées ou des cabinets de conseil. Par ailleurs, ce texte interroge sur le caractère judicieux de ces formations extérieures qui sont à destination des doctorants. Enfin, il demande quelle est la validité scientifique de ces formations qui sont proposées aux doctorants.

Laurent BEGUE-SHANKLAND indique que le dossier a été pris en charge par la SFR santé et société. La question porte sur la possibilité, pour des non professionnels reconnus, d'accéder aux doctorants et sur les critères et les raisons qui font que ces personnes sont là plutôt que des personnes qualifiées pour assurer un travail d'accompagnement auprès des étudiants en situation de stress. Il s'agit d'une question devant être traitée collectivement.

Laurence VIANES intervient en indiquant que cette situation fait écho à une protestation qui circulait au sein de son UFR, il y a quelque mois, au sujet d'une formation en interculturalités. Des enseignants spécialistes de cette discipline s'étonnaient de faire appel à des intervenants extérieurs. Le problème ne porte pas sur le niveau scientifique mais plutôt sur le fait de passer par l'extérieur alors que l'établissement dispose de compétences en interne.

Caroline BERTONECHE indique avoir sollicité le directeur du collège des études doctorales. Les réponses pourront être apportées en CFVU et en CR. Il ne s'agit pas de formations doctorales mais d'ateliers d'écoute organisés en un temps très limité et dans l'urgence, qui n'ont pas vocation à être prolongés. Elle s'associe à l'avis selon lequel il n'est pas forcément nécessaire de faire appel à des coaches privé(e)s quand l'université dispose de compétences nécessaires en la matière. Ces demandes font suite à l'enquête lancée auprès d'un certain nombre de doctorants se trouvant en situation d'isolement.

Oriane SULPICE espère que ces mesures ne perdureront pas. Elle signale que le centre de santé doit pouvoir prendre en charge un certain nombre de doctorants. Par ailleurs, elle indique que la question de l'isolement des doctorants va se prolonger au-delà du confinement si des cours à distance sont prévus à la rentrée. Par ailleurs, dans certaines disciplines, les doctorants ne disposent pas de bureau. C'est pourquoi il est indispensable de donner des moyens matériels pour que l'étudiant puisse faire sa thèse. Oriane SULPICE rappelle que la thèse est un exercice qui peut parfois se faire en solitaire, ce qui accroît le sentiment d'isolement. En outre, elle indique qu'en droit, 50% des étudiants inscrits en école doctorale juridique sont étrangers. Leurs conditions matérielles sont très dégradées, et ils rencontrent des difficultés pour se financer.

Caroline BERTONECHE ajoute qu'en ce qui concerne les étudiants étrangers, l'objectif est de trouver dans l'urgence des intervenants bilingues. De plus, un travail est en cours pour traduire les sites et ainsi permettre à chacun d'avoir le même niveau d'information, notamment en matière de PRPA.

Julie SORBA indique que le problème de faire appel à des officines et formateurs privés pour assurer des formations se pose depuis des années.

Laurent BEGUE-SHANKLAND ajoute que la question porte également sur les qualifications exigées des professionnels. Selon lui il s'agit, dans le cas présent, de faire appel à des personnes qui n'ont pas les qualifications pour traiter les questions confiées. En ce sens, il n'est pas possible de mettre en contact des étudiants en détresse avec des personnes qui ne sont pas qualifiées pour les accompagner.

Caroline BERTONECHE ajoute que le directeur du CED a transmis la question à sa directrice de formation.

Laurence VIANES précise qu'en ayant recours à ce procédé, l'université court le risque que la personne se déclare consultante pour l'UGA.

Caroline BERTONECHE répond que ces ateliers ont été organisés en lien avec les enseignants des écoles doctorales. La démarche part d'un bon sentiment mais elle a peut-être été maladroite.

Sabine LAVOREL intervient en indiquant avoir eu connaissance de cette formation car l'une de ses doctorants y a participé. La formation est assurée par une collègue à titre privé. Elle demande si cette collègue est informée des échanges en cours.

Caroline BERTONECHE répond que, selon elle, la collègue n'est pas informée car l'alerte est remontée hier en fin de journée. Le directeur du CED va faire remonter.

Laurent BEGUE-SHANKLAND ajoute que la collègue concernée explique ce qu'elle fait. Elle parle d'une méthode qui après recherche n'existe pas ou a été contestée.

Sabine LAVOREL répond qu'elle ne remet pas en cause l'interrogation mais que, en matière de procédure, le CAC est saisi sur une question dont la collègue n'a pas été informée.

Caroline BERTONECHE précise qu'il s'agit d'une alerte remontée et qui est ouverte à discussion après avoir été engagée à la demande d'un conseiller. Le but est d'obtenir plus d'informations.

Gilles DEBIZET ajoute que la question a une portée plus générale. Il existe de nombreux exemples de formations professionnelles à destination des personnels de l'UGA pour lesquelles certaines n'ont pas d'assises scientifiques. Le travail de l'université est de faire en sorte que les formations, y compris celles reçues par les personnels de l'UGA, aient des assises scientifiques correctes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h20.